

**Séance publique du 22 décembre 2003**

**Délibération n° 2003-1592**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise - Convention-cadre triennale avec les associations Allies, Uni-Est et Sud-Ouest emploi - Participations financières**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'objet de ce rapport est de soumettre à la délibération du Conseil les participations financières de la Communauté urbaine pour trois missions de diffusion d'expériences innovantes, dans l'ensemble de l'agglomération lyonnaise, sur les thèmes suivants :

- la mobilité des personnes en insertion professionnelle,
- l'insertion dans les marchés publics,
- l'insertion dans les domaines artistique et culturel,

pour un montant total de 20 000 €, au titre de l'année 2003, ainsi que la convention-cadre triennale (2003 à 2005) afférente à ces actions.

Les associations Allies, Uni-Est et Sud-Ouest emploi ont expérimenté des actions innovantes en matière d'insertion économique dans les domaines de :

- la mobilité en proposant des offres temporaires et innovantes de transport pour lever les freins à la mobilité pour l'accès à l'emploi des personnes en insertion professionnelle,
- l'utilisation de la commande publique pour développer des emplois à destination des personnes en insertion,
- l'utilisation des grands événements artistiques et culturels pour développer des emplois à destination des personnes en insertion.

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise et en accord avec l'Etat, la Communauté urbaine propose de financer pendant trois ans la diffusion sur l'ensemble de son territoire de ces expérimentations innovantes, ceci en fonction des opportunités et des besoins locaux et selon le descriptif suivant :

- la mobilité des personnes en insertion professionnelle

Cette action portée par Uni-Est, est intégrée au programme national mobilité urbaine pour tous qui a été approuvé lors de la séance du Bureau du 15 septembre 2003. Le coût de cette action est de 12 470 € ;

- la démarche insertion et marchés publics dans l'agglomération lyonnaise est portée par Sud-Ouest emploi

Sud-Ouest emploi a effectué une étude, en liaison avec les services de l'Etat et les 15 principaux donneurs d'ordre public de l'agglomération (Communes, organismes HLM, Sytral, HCL, etc.), qui a abouti à la rédaction d'une condition d'exécution sociale type qui peut être incluse dans les marchés publics.

Il est maintenant proposé la mise en place et l'animation d'une cellule-ressources où seraient représentés les PLIE, les missions locales et l'ANPE. Cette cellule-ressources serait à disposition de tous les donneurs d'ordre de marchés publics désireux de passer à la mise en œuvre de cet article 14, Sud-Ouest emploi tenant le rôle de référant global sur ce sujet. Le coût de cette action est de 10 000 € ;

- la démarche insertion dans le domaine artistique et culturel dans l'agglomération lyonnaise est portée par Allies

Depuis 1998, Allies a expérimenté un volet insertion dans le cadre de la Biennale de la danse. En 2000, une mission d'ingénierie de projets d'actions d'insertion dans le domaine culturel et artistique s'est structurée, soutenue par l'Etat, la Région, l'Europe et la ville de Lyon.

Il est maintenant proposé d'étendre la mission d'ingénierie existante par la mise en place d'un lieu ressources pour un développement des actions sur toute l'agglomération et sur d'autres bases que les biennales de la danse et d'art contemporain, actuellement support de la majorité des interventions. Le coût de cette action est de 10 000 €.

Le coût total de ces trois actions d'agglomération est de 32 470 € ; celle concernant la mobilité des personnes en insertion professionnelle est mentionnée pour mémoire car faisant partie du programme mobilité urbaine pour tous, à hauteur de 12 470 €.

Ces actions font l'objet d'une convention-cadre entre la Communauté urbaine et les trois associations précisant le contenu des différentes actions. Cette convention est conclue pour trois ans, avec engagement financier annuel ;

Vu ledit dossier ;

Vu la décision du Bureau n° 2003-1667 en date du 15 septembre 2003 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que la rédaction initiale étant :

Cette action portée par Uni-Est, est intégrée au programme national mobilité urbaine pour tous qui a été approuvé lors de la séance du Bureau du 15 septembre 2003. Le coût de cette action est de 12 470 € ;

Il convient de modifier cette phrase et de lire :

Cette action portée par Uni-Est, **en association avec le SYTRAL**, est intégrée au programme national mobilité urbaine pour tous qui a été approuvé lors de la séance du Bureau du 15 septembre 2003. Le coût de cette action est de 12 470 € ;

## DELIBERE

**1° - Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Approuve** la participation de la Communauté urbaine à la diffusion d'expériences innovantes sur les thèmes de la mobilité des personnes en insertion professionnelle, de l'insertion dans les marchés publics et de l'insertion dans les domaines artistique et culturel sur l'ensemble de l'agglomération lyonnaise pour trois ans (2003-2005).

**3° - Autorise** monsieur le président à signer :

a) - les conventions arrêtant les modalités de participation financière à passer avec les associations Allies et Sud-Ouest emploi pour les actions engageant la Communauté urbaine,

b) - la convention-cadre triennale avec les associations Allies, Sud-Ouest emploi et Uni-Est.

**4° - Accepte** le versement au titre du programme 2003 :

a) - à l'association Allies d'une participation financière de 10 000 € pour la démarche insertion dans le domaine artistique et culturel,

b) - à l'association Sud-Ouest emploi d'une participation financière de 10 000 € pour la démarche insertion et marchés publics.

**5° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 274.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,